

Reconnaissance de la médecine traditionnelle des simples et à la validation de ses remèdes usuels en France

Il existe depuis des temps immémoriaux une tradition populaire de l'usage des simples* en France.

Pendant longtemps le public a pu s'adresser aux herboristes qui lui proposaient des plantes et des conseils pour sa santé et son hygiène de vie.

Au cours du XX^e siècle le recours à la chimie pharmaceutique a supplanté ces pratiques. Les herboristes ont peu à peu disparu suite à la suppression de leur diplôme en 1941.**

Un nombre croissant de français, montrent aujourd'hui un regain d'intérêt pour l'utilisation des simples.

Les besoins de ces français, pour des plantes et des conseils de qualité, ne sont pas toujours satisfaits à cause de la situation spécifique

française en matière de production et de délivrance des plantes médicinales la plus restrictive et coercitive en Europe.

En effet, tandis que les herboristes Belges délivrent librement quelques 360 plantes médicinales, les droguistes suisses un nombre équivalent, les pharmaciens français disposent du monopole de la délivrance au public des plantes médicinales (art. L-512 du Code de la Santé Publique) alors que peu d'entre eux semblent développer les compétences requises pour apporter les services et conseils attendus de la part du public. De plus les modes de production qui sont à la source des approvisionnements pharmaceutiques ne garantissent pas toujours une bonne préservation des ressources naturelles. Enfin, la qualité des plantes généralement proposées en officine ne semble pas correspondre à celle attendue par un certain

nombre de consommateurs.

Dans le même temps, les producteurs français qui pourraient garantir une qualité des produits et la pérennité de la ressource ne peuvent vendre au public que 34 plantes médicinales, sans pouvoir donner aucun conseil thérapeutique, conformément au Décret 79-480 du 15 juin 1979.

Des professionnels spécialisés dans la production et la délivrance des simples sont donc nécessaires pour redéfinir la qualité et les précautions d'emploi des plantes, ainsi que de leur pérennité.

C'est ce que se propose POPULUS, collectif indépendant de citoyens et d'organismes (experts, utilisateurs et professionnels) en travaillant à la reconnaissance de la médecine traditionnelle des simples et à la validation de ses remèdes usuels en France.

* « ...substances végétales, surtout indigènes, employées sous leur forme intégrale (suc, extraits, teinture, alcoolature) par opposition aux principes isolés résultant des opérations chimiques qu'on a fait subir à ces substances » Dr H. Leclerc, Précis de phytothérapie, ed. Masson, Paris, 1927

** Ils étaient 4000 en 1941 à pouvoir continuer à exercer leur vie durant, ils ont quasiment disparus aujourd'hui

ENONCÉ

Afin de prendre en compte les attentes et les besoins grandissants du public français en matière d'usage des plantes médicinales, il est nécessaire d'oeuvrer à la reconnaissance d'un métier de producteur-herboriste

A cette fin, le projet vise à l'élaboration d'une pharmacopée populaire et à la définition d'un cahier des charges et d'un contenu de formation pour ce métier.

Il vise également à la construction d'outils d'information et d'éducation visant à la diffusion de cette pharmacopée, à la formation, l'encadrement et la sécurité de l'emploi des simples.

Equipe projet pressentie

Alhabshi Sybs
designer infographiste
designer, outils de communication

Amir Magali
ethnobotaniste
enrichissement de la base de données

Bourbon Vincent
étudiant en herboristerie et botanique
webmaster, coordinateur de projet

Dubray Michel
herboriste, enseignant à l'école d'herboristerie de Belgique
établissement de la liste des pathologies

Dubus Franck
pharmacien, enseignant
établissement de la liste des simples

Ducerf Gérard
botaniste, formateur
gestion des ressources

Duclos Véronique
productrice herboriste
coordinateur de projet

Fontanel Didier
pharmacien, enseignant en pharmacognosie à l'université de Rennes 2
établissement du recueil de monographies

Garnon Patrick
ONIPFAM
conseiller en législation

Gerbranda Wicki
productrice-herboriste
culture production qualité, enrichissement de la base de donnée

Graff Thierry
informaticien
construction de la base de données

Halpaap Béatrice
pharmacienne, formation pour la recherche en santé publique dans les pays en voie de développement
conseiller en développement de projet

Lescure Jean Paul
botaniste, écologue, directeur de recherche (IRD)
construction de la base de données

Lieutaghi Pierre
ethnobotaniste
validité des sources des informations

Mercan Aline
médecin, doctorante en ethnomédecine
établissement de la liste des pathologies

Mouries Marie-Annick
pharmacienne, formation pour la recherche en santé publique dans les pays en voie de développement
conseiller en développement de projet

Christian Moretti
pharmacologue, directeur de recherche (IRD)
établissement de la liste des simples

Marie-Claude Paume
photographe
iconographies

Matthieu Schmitt
herboriste en Suisse
établissement de la liste des simples

Thierry Thevenin
producteur-herboriste, formateur
chef de projet, porte-parole

Nathalie Younes
docteur en Sciences de l'éducation
formation, aspects pédagogiques

BUT

Contribuer à la professionnalisation et la reconnaissance officielle de la médecine traditionnelle par les simples en France.

OBJECTIFS

1- Sélectionner une liste de simples dont l'efficacité et la relative innocuité sont validées par un recul d'usage populaire, supérieur à 30 ans, et dont la disponibilité permet une utilisation durable

fin 2007

2- Développer une pharmacopée et des outils de diffusion du savoir pour le grand public et les professionnels, reconnus par les pouvoirs publics

fin 2009

3- Elaborer un cahier des charges visant à définir les bonnes pratiques du métier de producteur herboriste

fin 2009

4- Définir et développer la formation au métier de producteur-herboriste

fin 2010

Indicateurs

1- Liste de simples élaborée fin 2007 selon des critères de sécurité d'emploi, de disponibilité, et d'efficacité.

2- Recueil et actualisation de monographies reconnues par les autorités de Santé.

3- Etablissement d'un cahier des charges relatif à la production et la délivrance des simples.
- Edition et mise en ligne d'un guide de bonnes pratiques et de précautions d'usage des simples.

4- Etablissement d'un cursus de formation correspondant aux exigences du métier de producteur herboriste.

Etapas

1. Construction de l'équipe projet et définition des rôles et responsabilités

2. Définition des partenaires potentiels et développement des accords de collaboration

3. Développement de la pharmacopée
- identifier et sélectionner les plantes habituellement utilisées en France
- consultation des données de pharmacovigilance
- publication d'une liste provisoire
- lecture et évaluation de la liste par un comité d'experts
-établissement de la liste définitive
-recueil de monographie existante

-développement et finalisation des monographies nouvelles
-élaboration d'une base de données
-décision de la nature des supports de diffusion
-développement et maintenance des supports de diffusion

4. Développement d'un cahier des charges pour la production, la gestion et l'utilisation des simples

- identifier et sélectionner les plantes habituellement produites en France
- veiller que les cueillettes soient réalisées dans des zones à l'écart des pollutions identifiables et à rechercher des modes de cueillette adaptés, selon des techniques assurant le renouvellement des ressources prélevées.
- cultiver les plantes en s'inspirant directement de leurs conditions de vie à l'état sauvage et veiller que les techniques agricoles sollicitées soient respectueuses de l'environnement ;
- orienter un choix génétique des plantes mises en culture valorisant les espèces sauvages de manière à modifier le moins possible leur caractère originel propre,
- se concerter, tant avec le réseau des producteurs qu'avec les institutions concernées pour répondre positivement aux pressions sur le milieu naturel.
- informer et sensibiliser un large public à la protection de l'environnement et aux démarches alternatives de production agricole (agriculture durable : agroécologie, biodynamie, cueillette raisonnée etc.) ainsi qu'aux démarches alternatives de santé et d'hygiène de vie (alimentation sauvage, phytothérapie,...).

5. Définir le contenu de formation du diplôme de producteur-herboriste

- revue des formations similaires anciennes d'herboriste
- revue des formations similaires existantes en France et à l'étranger
- estimation des besoins spécifiques d'enseignement actuels de l'herboristerie
- établissement du programme de formation en fonction des connaissances et compétences requises
- identification des moyens et outils pédagogiques nécessaires
- construction d'un système d'évaluation et de validation des compétences acquises
- recherche de formateurs et du lieu de



POPULUS